



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 5 octobre 2023 (08h35)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires : 35
Présents : 23
Votants : 24
Convocation et affichage : 29/09/2023
Président de séance : Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance : Monsieur Laurent MARCE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Denis HONORE, Danielle MAGAND, Ronan PHILIPPE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-300 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
AUX CLUBS ANNONAY CANOE KAYAK CLUB, ANNONAY TRIATHLON, CERCLE
DES NAGEURS D'ANNONAY, CERCLE DE PLONGÉE ET DE DESCENTE
D'ANNONAY, CLUB ALPIN FRANÇAIS, ANNONAY ESCALADE - ANNÉE 2023**

Rapporteur : Monsieur Antoine MARTINEZ

Annonay Rhône Agglo soutient les associations sportives intimement liées au centre aquatique Aquavaure et au gymnase Rives de Faya. Les structures associatives concernées sont les suivantes : Annonay canoë kayak club, Annonay triathlon, le Cercle des nageurs d'Annonay, le Cercle de plongée et de descente d'Annonay, le Club alpin français et Annonay escalade.

Compte-tenu du montant de la subvention sollicitée, la conclusion d'une convention n'est pas imposée par les textes.

La subvention sera versée en une seule fois pour chacun des clubs concernés.

Le montant de l'enveloppe s'élève à 19.000€ pour l'année 2023 et il est proposé d'attribuer auxdits clubs les subventions suivantes :

Annonay canoë kayak club	1 624 €
Annonay triathlon	1 872 €
Le Cercle des nageurs d'Annonay	10 228 €
Le Cercle de plongée et de descente d'Annonay	526 €
Le Club alpin français	2 500 €
Annonay escalade	2 250 €

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1611-4, L2311-7 et L5211-36,

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2022-449 en date du 15 décembre 2022 par laquelle le Conseil communautaire a donné délégation au Bureau communautaire,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'attribution de subventions aux clubs sportifs pour l'année 2023 pour un montant total de 19.000€, réparti comme suit :

Annonay canoë kayak club	1 624 €
Annonay triathlon	1 872 €
Le Cercle des nageurs d'Annonay	10 228 €
Le Cercle de plongée et de descente d'Annonay	526 €
Le Club alpin français	2 500€
Annonay escalade	2 250 €

PRECISE que le versement sera effectué au titre de l'exercice budgétaire 2023, en une seule fois, sans condition d'octroi, dès rendu exécutoire de la délibération.

AUTORISE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes et le **CHARGE** de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 05/10/23

Publié le : 11/10/23

Transmis en sous-préfecture le : 09/10/23

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231005-44258-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET